Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 08/03/2024
ID : 081-218101400-20240306-2033_DDSUBVCRPM-AU

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION MUNICIPALE

Le Maire de Lavaur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Juillet 2020, lui donnant délégation au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de reprendre certains sols des locaux de la police municipale, d'acquérir un véhicule matérialisé nouveau et de remplacer quatre gilets pare-balles afin d'assurer la sécurité des agents et de leur permettre de poursuivre leurs missions dans des conditions optimales ;

Considérant qu'il convient de demander, à cet effet, une subvention auprès de la Région Occitanie, afin de faciliter la réalisation de ce projet.

DECIDE

ARTICLE 1 :
IL SERA DEPOSE UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION auprès de la Région Occitanie.

Le coût particulier pour ce projet précité est de 36 852,63 € HT

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

• Région Occitanie	20%	7 370.53 € HT
• Autofinancement Ville de Lavaur	80%	29 482.10 € HT
Montant total H.T estimé de l'opération	**100%**	**36 852,63 €**

Fait à LAVAUR, le 06/03/2024
Le Maire
Bernard CARAYON

MAIRIE de LAVAUR (Tarn)

Mairie de Lavaur - CS60088- 81503 LAVAUR Cedex – Tél : 05.63.83.12.20 Fax : 05.63.41.42.89 Courriel : mairie@ville-lavaur.fr
Services Techniques – 300 Chemin d'en Roudil – 81500 LAVAUR – Tél : 05.63.83.03.03 Courriel : st@ville-lavaur.fr